



Frais d'agence et location de meuble

Par **panta**, le **12/10/2008** à **17:37**

Etant assez presse, je viens de louer un meuble (1000€/mois). Je suis passe par une agence qui m'a fait visiter avec les proprietaires. Lors de la signature du bail a l'agence, ils m'ont explique que l'agence ne gerait pas la location et servait juste d'intermediaire. J'ai signe le bail seul avec les proprio. L'etat des lieux a ete fait uniquement avec les proprio et j'ai du batailler pour me faire changer un sommier en mauvais etat . J'ai du payer 890€. Le Diagnostic de performance énergétique n'a pas ete fait, je viens de realiser que le cumulus n'est pas branche sur les heures creuses....rnrnBref, je trouve que de payer une telle somme a l'agence alors qu'elle n'a pratiquement rien fait (ils m'avaient dit qu'il y avait les hrs creuses etc...) est aberrant. rnrnY a t il quelque chose a faire dans un tel cas ??? Par exemple j'ai beau expliquer au proprio qu'il faut que le cumulus soit connecte au tableau electrique via une interrupteur special pour beneficier du tarif EDF mais ils rechinent. Ayant paye les frais d'agence puis je faire valoir leur service pour regler cela. Pareil pour la literie qui n'est pas en tres bon etat. Idem pour le probleme de Diagnostic de performance énergétique non fait (l'agence m'avait initialement dit que l'etat des lieu serait fait par un professionnel et le DPE aussi).rnrnrnMerci par avance